

58 assemblée générale : 17 juin 1976

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **56 (1976)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

58^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 juin 1976

La Chambre de Commerce Suisse en France a tenu le 17 juin 1976 sa 58^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Georges-É. Reymond, en présence de M. Georges-André Chevallaz, Conseiller fédéral, chef du Département des finances et des douanes, et de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1975

Amorcée en 1974 dans la quasi-totalité des états industrialisés, la récession s'est prolongée en s'accroissant au cours de l'année dernière. Cette crise aiguë, plus longue et plus sévère qu'on ne le prévoyait généralement, a vu la production industrielle régresser, le chômage s'accroître et les échanges internationaux se réduire. Le chômage qui a touché environ 15 millions de travailleurs dans les pays occidentaux, a atteint des proportions inconnues depuis plus de quarante ans. Sous l'effet du recul de la demande, le renchérissement alarmant de ces dernières années a quelque peu ralenti, alors que la baisse de la production s'est accompagnée d'une réduction des échanges internationaux, la première depuis vingt-cinq ans, qui a atteint environ 7 % en volume, contre une croissance moyenne de même importance au cours des années précédentes.

La diminution de la demande et le durcissement de la concurrence ont révélé dans la plupart des pays industrialisés des faiblesses structurelles que l'expansion soutenue et inflationniste avait dissimulées. Aussi a-t-on vu apparaître la nécessité d'assainir les structures, en les adaptant aux conditions nouvelles.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

Conséquence de la crise, pour la première fois depuis la dernière guerre, la production intérieure brute en volume a diminué en 1975 par rapport à l'année précédente de 3 % environ. Tout au long de l'année, la politique des Pouvoirs publics a cherché à soutenir l'activité, tout en visant à freiner l'inflation.

Le Bureau de la Chambre de Commerce Suisse en France, réuni à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Compagnie, a évoqué la question du maintien du renom et du crédit de l'industrie suisse à l'étranger. Certaine publication à laquelle la presse et la télévision françaises ont réservé un large écho a présenté récemment au public une image déformée du monde des affaires en Suisse.

La double qualité de parlementaire et de professeur d'université de son auteur pourrait abuser un lecteur non averti sur l'objectivité et la rigueur scientifique d'un ouvrage qui trouve son inspiration dans la seule idéologie révolutionnaire.

La Chambre de Commerce Suisse en France ne peut pas accepter sans protester que se répande l'idée que les maisons suisses représentées en France s'écartent des principes universels de morale commerciale et industrielle ou des codes de bonne conduite établis par les organisations internationales.

De telles assertions posent un problème qui dépasse le cas particulier de la Suisse et celui des sociétés qui se sont développées grâce au travail de ses citoyens. Il concerne l'ensemble des pays dont l'économie dépend, pour une bonne part, de l'exportation.

La Chambre de Commerce Suisse en France considère que les maisons suisses participent au contraire à l'amélioration, souhaitable pour tous, du niveau de vie du tiers monde, par leurs investissements, leur apport technologique et leur assistance directe, contribuant ainsi à une meilleure répartition des richesses.

La hausse des prix de détail, exceptionnellement forte en 1974, s'est ralentie en 1975, mais a néanmoins atteint 9,6 %. La situation de l'emploi, déjà fortement dégradée à la fin de 1974, a continué de se détériorer l'an dernier. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a ainsi culminé à 1 020 000 unités.

Au cours des derniers mois de l'année, un retournement de tendance s'est amorcé, dans un environnement international où des signes de reprise économique devenaient plus nombreux, sinon encore très affirmés.

En matière de commerce extérieur, 1975 a dégagé un solde positif de 5,6 milliards de francs, le recul de l'activité et la diminution des achats de pétrole ayant entraîné une baisse des importations.

ÉCONOMIE SUISSE

La Suisse, elle aussi, a connu en 1975 la récession la plus grave qu'elle ait subie depuis la crise économique des années 1929 et suivantes. A des degrés divers, la décroissance conjoncturelle et la restructuration des appareils de production ont touché tous les secteurs. Le produit national brut réel, qui avait déjà cessé de croître l'année précédente, a diminué de 7 % l'an dernier.

La forte hausse du franc, qui a restreint la compétitivité des prix suisses, a aggravé les effets de la récession mondiale sur la demande extérieure. Toutefois, la concertation des partenaires sociaux et la baisse des prix à l'importation, — conséquence de la hausse du franc, — ont concouru à un sensible ralentissement de l'inflation, dont le taux l'an dernier a représenté 3,4 %, soit un résultat inférieur à celui des autres états industrialisés, ce qui devrait s'avérer bénéfique pour la situation concurrentielle des exportations de notre pays.

En ce qui concerne l'emploi, sa situation s'est très sensiblement dégradée en 1975. A la fin de l'année, le nombre des chômeurs complets s'est inscrit à 26 000 environ, alors que celui des chômeurs partiels dépassait 135 000. Il faut par ailleurs avoir présent à l'esprit que près de 120 000 départs ont eu lieu au sein de la population étrangère qui bénéficiait de permis de travail annuels ou saisonniers. Ceci implique que plus de 5 % de la population active en Suisse ont été touchés par des suppressions d'emploi en 1975.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Pour les raisons évoquées largement ci-dessus, le commerce extérieur de la Suisse en 1975 a accusé une régression nominale, la première depuis 1958. En comparaison de 1974, les importations ont diminué de 8 661,6 millions ou de 20,2 % pour se fixer à 34 267,8 millions et les exportations ont diminué également de 1 923,4 millions ou de 5,4 % par rapport à 1974, pour s'établir à 33 429,7 millions de francs. Les prix ont baissé de 3,5 % à l'entrée, selon l'indice des valeurs moyennes, mais sont montés en revanche de 3 % à la sortie. Par conséquent, il s'ensuit une diminution réelle de 17,2 et de 8,2 %

Le solde passif de la balance commerciale est tombé de 7 576,3 millions à 838,1 millions de francs, le plus petit déficit depuis 1958. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 82,4 à 97,6 %.

LES ÉCHANGES ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE EN 1975

Les échanges entre les deux pays en 1975 ont été naturellement marqués par les constantes qui ont influencé l'ensemble du commerce mondial. Les importations suisses en provenance de France ont représenté 4 753,8 millions de francs suisses, alors que les exportations suisses en France se sont élevées à 2 964,8 millions de francs suisses.

La balance commerciale entre les deux pays se traduit donc par un solde actif en faveur de la France de 1 789 millions de francs suisses, contre 2 777,5 millions de francs suisses en 1974.

Il est à noter que les pourcentages de régression des importations et des exportations par rapport à 1974, respectivement de — 19,2 et — 4,6 % se situent en dessous de la moyenne générale des échanges extérieurs suisses, ce qui révèle l'effort entrepris par les commerçants et industriels suisses et français pour essayer de maintenir leurs positions, souvent, il est vrai, en acceptant de travailler avec des marges sensiblement réduites.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Comme les années précédentes, la France s'est maintenue au second rang des fournisseurs du marché suisse, avec 13,9 % du total des importations, derrière la R.F.A. (27,9 %) et devant l'Italie (9,9 %), les États-Unis (7,5 %), la Grande-Bretagne (6,1 %), l'Autriche (4,3 %) et les Pays-Bas (4 %).

Elle a également conservé sa place de second client de la Suisse, avec 8,9 % des exportations totales, toujours derrière la R.F.A. (14,8 %) et devant l'Italie (6,9 %), les États-Unis (6,4 %), la Grande-Bretagne (6,1 %), l'Autriche (5,5 %) et la Suède (3,3 %).

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

La Suisse en 1975 s'est classée au huitième rang des fournisseurs de la France, derrière la R.F.A., l'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, les U.S.A., les Pays-Bas, l'Arabie Saoudite et la Grande-Bretagne.

Elle a représenté son sixième client, derrière la R.F.A., l'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1975, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1974 (en millions de francs suisses).

	Millions de FS	Pourcentage d'augmentation
Machines et appareils non électriques	688,4	— 7,3 %
Produits chimiques organiques	524,3	+ 2,2 %
Bijouterie et métaux précieux	235,1	+ 11,5 %
Machines et appareils électriques	182,7	— 0,4 %
Horlogerie	160,0	+ 0,3 %
Instruments et appareils	154,6	+ 2,4 %
Articles de librairie	111,7	— 17,3 %
Textiles	104,2	— 7,7 %
Couleurs et encres	96,9	— 34,8 %
Fer et acier	73,7	+ 2,1 %

PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits français importés de France par la Suisse en 1975, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1974 (en millions de francs suisses).

	Millions de FS	Pourcentage d'augmentation
Combustibles	598,9	— 132,2 %
Textiles	376,6	— 12,9 %
Véhicules routiers	361,5	— 7,5 %
Céréales	302,5	— 11,3 %
Fer et acier	279,0	— 45,3 %
Bijouterie et métaux précieux	265,0	+ 19,3 %
Produits chimiques organiques	262,3	— 17,0 %
Machines et appareils non électriques	259,1	— 121,8 %
Boissons	174,8	— 13,0 %
Machines et appareils électriques	147,4	— 11,2 %

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

SERVICE DES RELATIONS COMMERCIALES

Ce service a consacré l'essentiel de ses activités à répondre aux demandes croissantes de recherches de nouveaux débouchés, que ce soit par la mise en relations avec des représentants, agents ou fournisseurs ou par l'étude des possibilités de vente en France de produits originaires de Suisse.

Nous avons également organisé de façon régulière des voyages d'affaires, en France comme en Suisse, permettant à des commerçants et industriels des deux pays d'obtenir des contacts utiles au développement de leurs activités.

Ce service a aussi joué un rôle très efficace d'intermédiaire pour favoriser la participation groupée de sociétés suisses à des salons spécialisés français.

SERVICE JURIDIQUE

La nécessité d'accroître la part de leurs marchés étrangers a également conduit un grand nombre d'industriels suisses et français à nous consulter sur les différents statuts juridiques pouvant convenir à un établissement dans l'un des deux pays, ou sur la forme appropriée à donner aux contrats les liant avec leurs agents ou représentants.

Notre intervention consiste en un exposé des solutions et formules à disposition, puis à orienter les intéressés vers nos divers adhérents spécialisés dans ces domaines.

Par ailleurs, notre service de recouvrement de créances a poursuivi la gestion d'environ 500 dossiers. Notre travail a été parfois rendu difficile par la surcharge de travail des Tribunaux de Commerce en France qui allonge sensiblement la durée de certaines procédures.

SERVICE DES PUBLICATIONS

Notre **Revue Économique Franco-Suisse** s'est efforcée de présenter à ses lecteurs des sujets d'actualité, groupés autour d'un thème principal. Elle a successivement traité les domaines suivants :

- Problèmes monétaires et bancaires.
- L'évolution des problèmes d'approvisionnement.
- La recherche et les technologies avancées.
- Problèmes d'actualité.

Malgré la baisse des concours publicitaires, inhérente à la situation économique, nous nous sommes efforcés de conserver à notre publication les qualités de présentation que chacun s'accorde à lui reconnaître.

Annuaire Franco-Suisse

Cet ouvrage, dont la parution avait été annoncée pour 1975, vient de sortir de presse. Ce retard est dû aux très nombreuses modifications intervenues dans la liste de nos adhérents, que nous avons voulue aussi précise que possible.

Bulletin hebdomadaire d'information

Nous avons par ce canal continué à fournir des informations pratiques sur les plans économique, juridique, administratif et statistique.

MANIFESTATIONS

- 16 janvier : Réunion d'Information annuelle de la Section de Lyon. Monsieur André Dufour, Président de la Section, donna un aperçu des échanges franco-suisses et parla de « La Suisse, carrefour des voies de communications européennes ».
- 6 mars : Visite du Centre de Triage S.N.C.F. de Sibelin-Feyzin.
- 25 mars : Déjeuner animé par Monsieur Maindive, Directeur de « Connaissance du Monde », à Marseille.

- 22 avril : 55^e Assemblée Générale de notre section Rhône-Alpes et Centre, suivie d'un dîner-conférence, au cours duquel Monsieur Charles Montreuil, Président du Comité Économique et Social de la Région Rhône-Alpes, présenta un exposé sur « La Régionalisation, son état actuel et ses espérances ».
- 15 mai : 57^e Assemblée Générale de la Compagnie à l'Hôtel Intercontinental à Paris, suivie d'un dîner-conférence au cours duquel Monsieur Olivier Guichard, ancien Ministre, Député-Maire de la Baule, présenta un exposé sur « Europe-États-Régions ».
- 12 juin : Visite commentée des Installations du nouvel Aéroport de Satolas.
- 11 juillet : Assemblée Générale de notre Section de Marseille et du Sud-Est, suivie d'un dîner-conférence au cours duquel Monsieur Alain Bombard présenta un exposé sur « L'Homme survivra-t-il à sa civilisation? »
- 9 octobre : Visite du Centre Méditerranéen de Presse à Marseille.
- 17-91 octobre : Visite des Installations et zones industrielles des départements de la Charente et de la Charente-Maritime.
- 28 octobre : Visite de l'Exploitation d'Emballages Industriels de la Société Embalec à Meyzieu.
- 2 décembre : Déjeuner-conférence à l'Hôtel Intercontinental à Paris, au cours duquel Monsieur René Larre, Directeur Général de la Banque des Règlements Internationaux, présenta un exposé sur des « Questions d'actualité en matière monétaire internationale ».
- 4 décembre : Dîner animé par Monsieur Gaillard, Conseiller Pédagogique, qui présenta un exposé sur le « Compagnonnage » à Marseille.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en 1975, respectivement à Marseille, au Signal de Bougy, à l'invitation de la Fédération des Coopératives Migros, et à Paris. De son côté, le Bureau du Conseil a siégé huit fois.

L'Assemblée Générale de ce jour doit prendre congé de nos collègues dont le mandat arrive à expiration après neuf ans de présence. Il s'agit de :

MM. Paul Chaudet
Blaise Clerc
Jean-Otto Frey
Michel de Reynier

Par ailleurs, le mandat de Vice-Président de Monsieur Charles Gueissaz est arrivé à expiration à la fin de l'année dernière, alors que Monsieur Jean de Senarclens a exprimé le souhait de ne pas voir son mandat être proposé à une nouvelle reconduction.

Nous tenons à exprimer à ces collègues toute notre gratitude de l'aide qu'ils nous ont apportée au cours de leurs mandats successifs et à les remercier également de l'amitié qu'ils ont manifestée aux membres de notre Conseil.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à Monsieur le Président Paul Chaudet de l'appui qu'il nous a toujours témoigné malgré ses nombreuses activités et à Messieurs Charles Gueissaz et Michel de Reynier du travail accompli dans le cadre du Bureau et des Commissions de la Compagnie.

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée la réélection des administrateurs suivants, dont le mandat vient à expiration :

MM. Gérard Bauer
Alain Berthoud
Maurice Darbellay
Tobias Forster
André Geiser
André Joseph
Bernard de Muller
Hans Schaffner

Il soumet également à vos suffrages la désignation de Messieurs Paul Bürki, Directeur de Bürki et C^{ie} à Lucerne et Pierre-Étienne Weber, Directeur chez Produits Roche S.A. à Neuilly.

Comme par le passé, nos contacts avec notre représentation diplomatique en France, et notamment avec son Excellence Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en

France, se sont poursuivis dans des conditions très constructives et nous ont permis d'échanger régulièrement nos vues sur les problèmes faisant l'objet de nos préoccupations, tant journalières qu'à moyen et long terme.

Que Monsieur Pierre Dupont veuille trouver ici l'expression de nos très vifs remerciements.

A fin octobre 1975, nous avons pris congé de Monsieur le Conseiller d'Ambassade Ernest Bauermeister, qui a toujours montré, au sein de notre Bureau, un intérêt très vif pour notre activité et nous a apporté constamment son total appui et son amicale coopération. Son successeur, Monsieur le Conseiller d'Ambassade Luciano Mordasini, assiste régulièrement à nos réunions de Bureau et de Conseil et nous a déjà prouvé, à maintes reprises, son souci d'amicale et constructive collaboration.

Nous exprimons également nos vifs remerciements à nos administrateurs qui ont suivi avec attention nos travaux et assisté à nos diverses réunions et manifestations. A l'égard de tous ceux qui n'ont pu nous apporter l'aide que nous eussions souhaitée, nous nous permettons d'exprimer le vœu de les voir dans les mois à venir manifester plus visiblement leur intérêt pour notre Compagnie.

Nos Sections Rhône-Alpes et Centre et Marseille et du Sud-Est ont assuré, d'une manière très positive, avec les moyens à leur disposition, notre présence dans leurs régions respectives.

Nous tenons à exprimer à leurs Présidents et aux membres de leurs Comités tous nos remerciements de l'effort qu'ils déploient dans des conditions souvent difficiles.

Le Comité de notre Section de Marseille recherche depuis plusieurs mois, en étroit contact avec le Siège, les moyens qui pourraient être envisagés afin d'assurer une présence plus dynamique de notre Compagnie dans cette région économique qui reste importante.

L'ensemble de nos collaborateurs mérite que nous lui disions ici toute notre appréciation pour le travail constructif et constant qu'il a fourni dans une ambiance de saine stimulation.

Rapport de Monsieur Pierre-Maurice MATHEY, Trésorier

Monsieur le Conseiller Fédéral,
Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'exercice 1975 dont le Bilan fait apparaître une perte nette de F 41 153 contre un solde légèrement négatif de F 1 127 en 1974.

Ce déficit net de F 41 153 s'entend après une reprise de provision de F 15 498, une prise en charge d'un solde débiteur de « Divers » pour F 440 et un résultat d'exploitation proprement dit accusant une perte de F 56 209 contre un boni de F 10 576 pour l'exercice précédent.

Il convient d'abord de relever plus particulièrement le passage de deux écritures dans l'établissement de ces comptes :

1^o Par suite d'un rappel de loyer et de ses accessoires, l'exercice 1975 a dû prendre en compte une charge supplémentaire de F 20 000 qui, normalement, était imputable à l'exercice précédent.

2^o Par ailleurs, il a été décidé d'étaler sur cinq années au maximum l'amortissement du solde des travaux de rénovation des Bureaux, l'exercice 1975 en supportant 1/5 tandis que la part non encore amortie figure provisoirement en « Immobilisations ».

En fait, ces deux mouvements tendent en grande partie à se contrebalancer dans leurs effets.

La détérioration sensible du résultat d'exploitation d'une année sur l'autre s'explique schématiquement par un accroissement assez brutal du total des charges qui augmente de F 75 200 (ou 6,8 %) alors que les recettes prises dans leur ensemble n'enregistrent qu'une très faible amélioration de F 8 400 (ou 0,75 %).

En ce qui concerne les dépenses, il faut dire qu'on semble se trouver maintenant devant une masse de frais quasi incompressibles dans la mesure où le fonctionnement de la Chambre demeure celui que nous connaissons. Qui plus est, la plupart de ces dépenses se trouve étroitement liée aux phénomènes inflationnistes. Enfin, sur certains postes — et non des moindres — l'exercice 1975 a accusé pour la première fois le plein impact d'augmentations particulièrement lourdes annoncées au cours de 1974 : fort accroissement du loyer et des charges, augmentation du timbre poste de F 0,50 à 0,80, réajustement des honoraires de la Société Fiduciaire chargée de tenir la comptabilité.

Du côté des recettes, les trois sources principales de revenus s'analysent ainsi :

— le montant des cotisations et contributions, qui représente environ 66 % du total des encaissements, n'a progressé que de 6 % bien que votre Conseil ait décidé en décembre 1974 une majoration des cotisations de l'ordre de 8 à 10 %. C'est dire qu'une certaine contraction a été enregistrée tant en nombre d'adhérents qu'en valeur de cotisations;

— les recettes des publications qui constituent la deuxième source de revenus en importance (21 % du total) sont en forte diminution puisqu'elles régressent de près de 20,5 %, ceci essentiellement en raison des difficultés accrues pour recueillir des annonces publicitaires dans la Revue. En revanche, le Bulletin Hebdomadaire présente des résultats constants;

— quant aux recettes juridiques et commerciales (7,3 % du total), elles sont restées sensiblement étales d'une année sur l'autre.

Du Bilan proprement dit qui sera tout à l'heure commenté par vos Commissaires aux Comptes, on peut d'emblée relever deux points pour compléter la vue d'ensemble de l'exercice 1975 :

— les capitaux propres et réserves diminuent du montant de la perte de F 41 153 pour revenir de F 213 519 à F 172 366, soit une chute de 19,3 %.

— le taux de couverture des dettes par les valeurs disponibles et réalisables à court terme revient de 111 % à 89,5 % marquant un alourdissement de notre situation de trésorerie résultant particulièrement du déficit enregistré et du paiement intégral du solde des travaux de rénovation.

Concernant les perspectives pour 1976, il apparaît d'emblée difficile de penser que l'équilibre puisse être atteint dans la mesure où les causes imputables au déficit de l'exercice 1975 sont susceptibles de se reproduire à un degré plus ou moins grand.

En effet, si les charges fortement accrues du dernier exercice demeureront en principe, certaines seront tributaires de l'inflation et la participation aux frais d'une cantine pour notre personnel est un élément nouveau à considérer.

Quant aux recettes, il est malaisé de faire un pronostic sur leur évolution globale après la déception enregistrée en 1975. Les cotisations ont été à nouveau majorées selon un barème modulé et la tarification de nos services a fait l'objet d'un réaménagement. La parution de l'Annuaire coïncidera avec le présent exercice. On voudrait souhaiter que le produit de sa diffusion laisse un certain profit et, là, tous nos membres doivent se sentir concernés car il s'agit d'une manifestation de vitalité de la Chambre.

Mais ce sont surtout les recettes de publicité qui constituent la grande inconnue en raison de la quasi impossibilité de se livrer à une estimation de leur impact dans la masse des revenus.

En résumé, on peut dire qu'un retour à l'équilibre dépendra essentiellement des mesures qui pourront être prises pour accroître les recettes puisque dans la structure actuelle une action sur les dépenses reste extrêmement limitée. Les dispositions déjà arrêtées dans le cadre de la gestion actuelle ne pourront cependant que partiellement y contribuer. C'est dire qu'il demeure impératif d'imaginer de nouvelles ressources et on veut espérer que cet objectif sera atteint grâce à la collaboration de tous ceux pour qui la Chambre représente une réalité.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous désireriez recevoir.

Compte de résultats de l'exercice 1975

CHARGES

PRODUITS

	F		F	
STOCKS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8	19 357,94	STOCKS A LA FIN DE L'EXERCICE	25 165,22
FRAIS DES PUBLICATIONS		156 032,57	PRODUITS DES PUBLICATIONS	225 429,02
ACHATS DIVERS		502,52	PRODUITS DES MANIFESTATIONS	35 297,75
FRAIS DES MANIFESTATIONS		36 596,64	COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	666 051,66
FRAIS DE PERSONNEL		597 836,18	COTISATIONS EXCEPTIONNELLES	56 700,00
IMPOTS ET TAXES		48 849,90	RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	80 729,96
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS		185 281,45	RECETTES DIVERSES	13 442,92
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS		16 223,00	PRODUITS ACCESSOIRES	20 586,42
FRAIS DIVERS DE GESTION		97 949,84	PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	15 498,27
FRAIS FINANCIERS		3 371,86	PRODUITS EXCEPTIONNELS	980,48
DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS		10 549,01	<i>Excédent des Dépenses sur les Recettes</i>	41 153,03
CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS		1 159,71		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		261,00		
DIFFÉRENCES DE CHANGE		7 063,11		
		1 181 034,73		1 181 034,73

Bilan au 31 décembre 1975

ACTIF

PASSIF

	Montants bruts	Amortis- sements ou provisions pour dépré- ciation	Montants nets			
	F	F	F			F
Immobilisations						
Mobilier et matériel de bureau	41 243,98	32 000,06	9 243,92			
Agencements, installations	42 843,65	10 262,50	32 581,15			
	<u>84 087,63</u>	<u>42 262,56</u>		41 825,07		
Autres valeurs immobilisées						
Prêts à plus d'un an	61 766,24		61 766,24			
Titres de participation	83 500,00		83 500,00			
	<u>145 266,24</u>	<u>—</u>		145 266,24		
Valeurs d'exploitation						
Stocks de papier d'impression	25 165,22	<u>—</u>		25 165,22		
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles						
Fournisseurs	84,61		84,61			
Clients	51 123,82		51 123,82			
État : Impôts et taxes	468,83		468,83			
Autres débiteurs	40 867,69		40 867,69			
Comptes de régularisation - Actif	25 235,58		25 235,58			
Titres de placement et bons	181 809,71	6 334,64	175 475,07			
Banques	31 808,26		31 808,26			
Chèques postaux	24 206,09		24 206,09			
Caisse	4 137,43		4 137,43			
	<u>359 742,02</u>	<u>6 334,64</u>		<u>353 407,38</u>		
				<u>565 663,91</u>		
						<u>565 663,91</u>

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte de Résultats de l'exercice 1975 et du Bilan au 31 décembre 1975 reproduits ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 31 mai 1976.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE

B.Le Roy **J.-C. Boucq**

Experts comptables D.P.L.E. inscrits au Tableau de l'Ordre à Paris

Allocution de M. Georges-E. Reymond, Président,

devant l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, le jeudi 17 Juin 1976

L'Assemblée Générale permet à notre Compagnie de retracer, devant ses membres, quelques événements qui ont marqué l'économie, en général, et les économies de nos deux pays, en particulier.

Il ne peut s'agir, pour nous, de jeter un simple regard sur les échanges franco-suisses, notamment sous leur aspect commercial, mais il nous faut aborder aussi les éléments qui conditionnent, sous toutes leurs formes, la vie des entreprises suisses installées en France et qui occupent actuellement plus de 80 000 personnes. Les plus importantes sont représentées au sein de notre Conseil d'Administration, et souvent à notre Bureau.

L'évolution économique étant de plus en plus indissociable de l'évolution tant politique que sociale, ce n'est donc que dans un éclairage plus large que nous pouvons tenter de dresser un bilan, d'esquisser quelques prévisions et de formuler, à nouveau, les suggestions qui pourraient être retenues.

Les réalités de chaque jour nous montrent, sur le plan économique, que la récession est en régression, inégale selon les secteurs, que les turbulences monétaires se poursuivent, d'une manière moins impétueuse peut-être, et qu'aux soubresauts de la crise énergétique s'ajoutent, pour les nations industrielles d'abord, les difficultés croissantes, dues au renchérissement sensible, en partie justifié, de certaines matières premières, agricoles ou minières, dont les marchés sont souvent spéculatifs et parfois politisés.

La pollution démentielle de notre monde industriel a comme corollaire indispensable l'importance croissante de la défense écologique, dont la charge prendra, au fil des ans, une dimension considérable, et entraînera, par voie de conséquence, une augmentation très sensible des coûts de production.

Au plan politique, les élections législatives, récentes ou prochaines, dans quelques pays européens pourraient modifier les grands axes politiques et économiques suivis jusqu'ici. L'évolution de leurs économies et leur place dans le concert des nations européennes en seront peut-être affectés, et, suivant certaines issues, la transformation de l'Europe politique, sociale et économique, se fera alors dans un sens qui pourrait nous éloigner encore davantage de ce rapprochement dont Robert Schuman et Jean Monnet furent, en France, les éminents précurseurs.

Et pourtant, nombreux sont ceux, dans les pays européens, qui espèrent encore avec confiance, mais également avec impatience, en la sagesse et la raison des hommes, et refusent l'idée d'un dépérissement possible de l'Europe.

Combien dangereuse serait notre situation à tous si les pays européens n'avaient plus la volonté de rechercher une plus étroite collaboration, dans toute la mesure de leur statut individuel, et, de ce fait, devaient ensuite réaliser la fragilité croissante de leur potentiel de défense face aux dangers qui, non seulement subsistent, mais semblent même s'amplifier.

Au plan des affaires en général, d'aucuns pensent que la récession touche à sa fin, et qu'une reprise générale de la croissance économique est déjà assurée. C'est peut-être oublier trop vite que le redémarrage de l'économie s'accompagne, dans divers pays, d'une recrudescence de l'inflation et d'une diminution insuffisante du chômage. Le phénomène de stagflation se poursuit et il ne semble pas pouvoir être maîtrisé rapidement. C'est donc dans un climat de fragile stabilité, troublé, ici et là, par des insécurités d'ordre politique et social, que notre monde économique doit lutter.

Notre société restant un système vivant, il serait vain de penser à rationaliser la vie sociale. Aujourd'hui, plus que jamais, l'homme reste au centre de notre vie économique et il s'agit de l'intégrer toujours davantage à celle-ci, en tenant compte des impératifs que pose nécessairement une société désireuse de rester libre et d'assurer aussi la qualité de la vie.

Tant que les hommes, qu'ils soient ouvriers et employés — conditionnés souvent par des organisations plus politiques que syndicales — ou entrepreneurs, ne réaliseront pas sincèrement l'interdépendance de tous leurs problèmes, et que leurs relations pourraient faire l'objet d'un marchandage, une franche coopération entre eux risque de rester une illusion.

En abordant la situation économique de nos deux pays, nous voudrions d'abord réaffirmer ici combien grand est pour la **France** l'attachement des Suisses, et notamment de ceux qui s'y sont installés. Les responsables d'entreprises helvétiques en France restent conscients des grands progrès réalisés dans de nombreux domaines industriels français et admiratifs à l'égard de l'avance technologique évidente dans divers secteurs de pointe. Certains sont néanmoins préoccupés, comme leurs collègues français concernés, par la dégradation progressive du climat social, dans l'entreprise et ailleurs, due à une contestation croissante inspirée et téléguidée par des éléments dont l'irresponsabilité touche souvent à l'inconscience. On semble rechercher dans un grand nombre de domaines, qu'il s'agisse de la fonction publique ou de l'économie privée, la version « bis » des événements de mai 1968.

Ces actions systématiquement négatives risquent d'entraîner progressivement un démantèlement des structures, une gestion moins efficace et plus coûteuse, et, bien entendu, à terme, une perte inévitable de compétitivité des agents économiques touchés, malgré le cours actuel du franc, favorable certes à l'exportation, mais représentant cependant un handicap sérieux à l'importation.

Cette situation ne peut rester non plus sans un effet démoralisant sur tous ceux qui, dans l'entreprise, pour ne parler que d'elle, à quelque niveau hiérarchique que ce soit, ont encore le sens des responsabilités et une conscience professionnelle. L'esprit d'initiative lui-même sera soumis davantage à une épreuve particulièrement dure, qui exigera de ceux qui l'ont, plus de ténacité, de courage et même d'abnégation.

Malgré ces quelques réserves, nous souhaiterions naturellement pour la France que les prédictions de l'économiste américain, Edmund Stillmann, se réalisent et que sa production dépasse celle de l'Allemagne avant 1985.

Ces prévisions optimistes nous paraîtraient même raisonnables si l'industrie française n'était pas, en partie, confrontée aux difficultés déjà citées. Une croissance suffisante de son potentiel ne peut s'obtenir que si les entreprises connaissent un climat de confiance régnant entre tous ceux qui y travaillent.

En Suisse aussi, la reprise conjoncturelle est sensible dans plusieurs secteurs; elle est due, en partie, à la reconstitution des stocks, à une consommation accrue et aux dépenses publiques. Le sérieux de la récession a obligé certaines industries à adapter leurs structures, devenues moins efficaces, et à envisager de nouvelles perspectives de développement. C'est là un exercice pénible, mais incontestablement salutaire.

Certains de nos compatriotes attribuent, à nouveau, plus d'importance aux exportations et ils réalisent davantage qu'elles représentent une grande partie de l'oxygène dont le pays a besoin. La diminution, relativement modérée, de celles-ci est due souvent au fait que les industriels suisses ont accepté des marges réduites, ou quasi-inexistantes dans certains cas, afin de maintenir leur position sur les marchés étrangers.

Toutes les instances concernées semblent, dorénavant, décidées à envisager les moyens susceptibles de défendre plus efficacement les efforts des industriels et commerçants exportateurs suisses, et notamment les P.M.E. Les suggestions, que nous approuvons pleinement, de nommer, dans certains pays étrangers, des délégués industriels, rattachés ou non aux représentations diplomatiques, répond à un besoin réel. Ces délégués devront être, à notre avis, rompus aux affaires en général, connaître les réalités des marchés et agir en négociateurs efficaces. Il nous paraît donc essentiel que ces postes soient confiés à des hommes venant de l'industrie ou du commerce.

L'Office Suisse d'Expansion Commerciale doit être également doté, dans une perspective similaire d'efficacité, des moyens suffisants pour assumer les tâches qui peuvent lui incomber, au profit d'une meilleure pénétration de l'industrie suisse, en premier lieu dans les pays en voie de développement. Nous savons que les responsables de cet Office sont parfaitement conscients des lourdes contraintes auxquelles il faudra faire face.

Sur le plan interne suisse, nous émettons l'espoir que l'agriculture, qui travaille aujourd'hui dans des conditions économiques améliorées, et dont nous reconnaissons l'extrême importance économique, sociale, politique et écologique, saura accepter une limitation raisonnable de ses revendications, source de surproduction et aussi d'augmentation des coûts en général.

Nous souhaitons aussi que le développement du tourisme et de l'hôtellerie ne soit pas freiné par la pratique excessive de prix de certains.

Tout doit donc être entrepris pour que nos coûts ne soient pas davantage grevés par des abus ou des exigences de tous ordres, car la Suisse — soulignons-le — continuera à connaître les avantages, mais aussi les inconvénients d'une monnaie forte.

Il est donc indispensable que la proposition de modification de l'article 31 de la Constitution Fédérale, destinée à donner au Gouvernement des moyens plus étendus d'une politique de stabilisation sur une base constitutionnelle, soit acceptée.

Que nos amis suisses, auxquels ne peuvent échapper les tendances contestataires et démagogiques, aux lourdes conséquences, qui sont devenues pratique courante ailleurs, continuent à porter leur attention à la paix et à la discipline dans le travail et la vie sociale, qui ne doivent pas être perturbées par des éléments souvent étrangers. Qu'ils songent aussi au frein qu'il faudra mettre à temps à la progression des coûts du social, qui deviendront, à terme, difficilement supportables pour notre économie. Les exemples ne manquent pas pour entraîner la conviction de nos compatriotes.

Les relations économiques franco-suisses doivent et peuvent se développer encore au niveau des échanges et de la coopération industrielle. Dans ce dernier domaine, nous sommes amenés parfois à craindre que les efforts soutenus de la D.A.T.A.R. ne puissent déboucher que sur un nombre restreint de réalisations pratiques. Cet organisme, né d'une remarquable inspiration, ne semble pas toujours obtenir — comme nous l'avons déjà mentionné au cours de notre dernière Assemblée générale — de certaines administrations l'appui indispensable à la réalisation d'implantations suisses. Il nous paraît donc essentiel que tout soit entrepris pour éviter que ne surgissent des obstacles susceptibles de faire hésiter le partenaire helvétique éventuel.

En outre, reprenant ici la suggestion faite devant notre Assemblée générale du 16 mai 1974 quant aux possibilités d'une véritable coopération entre nos deux pays à l'extérieur de leurs frontières, et principalement en Afrique noire francophone, nos industries ont là des ouvertures qui doivent leur permettre d'œuvrer ensemble dans des états où l'acquis moral de la France reste considérable, mais où le désir de diversification des sources d'approvisionnement se fait néanmoins de plus en plus sentir. Malgré les difficultés pratiques inévitables, qu'il s'agira de surmonter, il paraîtrait raisonnable qu'elles recherchent ensemble les voies et moyens de réussir en commun. Une coopération industrielle franco-suisse, au profit des pays du Tiers-Monde, aurait aussi un effet stimulant en faveur de l'industrialisation des pays concernés qui recherchent leur croissance dans un esprit conforme à leur désir légitime d'indépendance.

La voix de la **Chambre de Commerce Suisse en France** n'est qu'un souffle à peine perceptible, mais nous espérons qu'il puisse se joindre à tous ceux qui montent de cette majorité silencieuse, qu'il s'agira de motiver et de mobiliser pour assurer le maintien de notre système économique, qui, malgré ses faiblesses, a prouvé incontestablement son efficacité.

Conscient de l'importance de la puissance publique en tant qu'agent économique, chacun d'entre nous devrait aspirer à ce qu'une symbiose harmonieuse et constructive s'instaure entre elle et l'économie privée.

En effet, vouloir défendre, à tout prix, une conception rigide d'un libéralisme parfois dépassé, reste aussi illusoire que de prétendre soigner tous les maux de nos économies par la socialisation progressive de leurs moyens de production. La justice et l'équité ne doivent pas être de vains mots. Il est, en effet, du devoir de chacun d'appliquer constamment ces deux vertus essentielles, sans pour cela manquer de fermeté dans le respect d'un code de bonne conduite.

Exposé de M. Georges-André Chevallaz,

Conseiller fédéral, chef du Département des finances et des douanes de la Confédération Suisse

« Le problème des relations entre monnaies semble impénétrable au citoyen moyen ou même à l'homme cultivé. Aussi tient-on pour oracle l'expert monétaire qui parle de ce qu'il ne connaît pas, sans parfois même s'en rendre compte. Son incompetence va de pair avec la curieuse convention qui veut que tout individu, si inapte ou obtus qu'il puisse être, soit doté d'une parfaite qualification par la seule vertu du titre et de l'emploi, dès l'instant qu'il devient secrétaire au Trésor ou membre du Federal Reserve Board. »

J. K. Galbraith « *La Science économique et l'Intérêt général* ».

Je vous dirai que l'angoisse de l'esprit « fût-il inapte ou obtus », pour reprendre Galbraith, qui assume la responsabilité du Trésor n'est pas seulement l'angoisse de son incompetence, mais l'effroi de voir autour de lui se dérober la science économique, soit que les thèses s'affrontent et s'annulent, soit qu'elles paraissent sacrifier aux charmes éphémères des modes féminines et ne danser qu'un seul été, soit enfin que bien souvent les éclats de l'esprit scientifique le plus brillant se réduisent en lumignon quand on les confine à la décision concrète qui est le lot quotidien de notre métier et au manque de flair play des « faits têtus », des réalités indociles et mouvantes, échappant volontiers, pour des raisons futiles, au quadrillage consciencieux des théories économiques.

Et nous pourrions appliquer à la conduite des affaires économiques, financières et monétaires cette réflexion de Jean Cocteau : « Ces mystères nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs ».

Ces réflexions sur la limitation de nos pouvoirs s'appliquent particulièrement à la Suisse et à son gouvernement, aux traits fondamentaux de notre régime politique : le fédéralisme et la démocratie directe. Fédéralisme et démocratie directe, décentralisation des compétences de l'État et referendum aux triples niveaux de la commune, du canton et de la Confédération ne constituent pas pour la Suisse un régime choisi entre d'autres. C'est, dans la force de la tradition et dans la diversité de ses composantes, davantage une raison d'être. Ce n'est pas un régime octroyé d'en haut par un pouvoir monarchique ou démocratique, souverain et éclairé. C'est un système construit d'en bas, pierre à pierre, comme une coalition d'individualités trapues, jalouses à défendre leurs droits et leurs terrains, loyales à l'État sans doute, mais se méfiant viscéralement de son pouvoir, le compartimentant, le contrôlant, n'admettant de gouvernement que collégial et le plus largement représentatif, mais n'hésitant pas à le désavouer par ses referendums s'il a tendance à accroître ses interventions, ses compétences et ses impôts, ne concédant à l'État que le minimum de pouvoirs indispensables pour que l'intendance publique soit assurée.

Ainsi le peuple et les cantons, à la double majorité, doivent-ils consentir tous impôts fédéraux nouveaux dès lors que la Constitution est modifiée. Ainsi ont-ils été appelés à ratifier les mesures temporaires de lutte contre l'inflation, contingentement de la construction, encadrement du crédit, surveillance des prix, prises à titre provisoire par le Parlement. Ainsi décident-ils de la politique de l'or de la Banque nationale, du régime laitier ou sucrier, de l'autorisation des Jésuites, du traité de libre-échange industriel avec la Communauté européenne ainsi que d'initiatives traitant des sentiers à piétons, de l'exportation des armes ou de la construction des usines nucléaires. Que le souverain populaire soit méfiant à l'emprise du pouvoir en témoigne le rejet, récemment, d'un article de la Constitution qui eût permis à la Confédération une politique conjoncturelle préventive, une fiscalité adaptée aux conditions économiques. En revanche il faut dire que s'il nous refusa en décembre 1974 la majoration d'impôts nécessaire au retour à l'équilibre, il admit six mois plus tard, la démonstration ayant été faite d'une volonté d'économie, une augmentation plus mesurée, mais atteignant tout de même 10 % de la charge fiscale fédérale.

Il m'arrive, au départ d'un collègue étranger, de lui offrir, au lieu de l'horloge ou du chocolat traditionnels, d'emporter le referendum dans ses bagages. La proposition n'a jamais suscité un enthousiasme délirant. Il est vrai que la démocratie directe, à l'intensité que nous lui donnons, une douzaine de votations fédérales par an, quelques centaines de votations

cantonales et communales, ne facilite pas l'action du gouvernement. La raison, disons-le, finit toujours par l'emporter, mais le temps nécessaire à convaincre est une dure épreuve de patience pour ceux qui, sous condition étroitement fixée, conduisent les destins du pays.

Il résulte de la résistance combinée du fédéralisme, des prérogatives des cantons et du referendum qui contribuent à leur maintien et à limiter les pouvoirs de l'État central que l'emprise de la Confédération sur l'économie est restreinte plus qu'en aucun autre pays.

Les instruments du gouvernement sont artisanaux, limités dans le temps, entravés par le referendum. La prospection est rustique, la planification économique inexistante. L'emprise du budget fédéral sur le produit national brut atteint à peine 10 %, 22 % si nous y comprenons l'institution de sécurité sociale, les régies fédérales des chemins de fer et des P.T.T. Les budgets des cantons et des communes atteignent à environ 15 % du produit national brut, mais ils sont pleinement autonomes, à la réserve d'une modulation limitée par le jeu des subventions fédérales. Le crédit, à la réserve, importante il est vrai, des compétences de la Banque nationale, et de l'activité non négligeable des Banques cantonales, est privé. A part les chemins de fer fédéraux et quelques ateliers d'armement, il n'y a pas d'industrie nationalisée. Gaz et électricité sont, pour l'essentiel, en mains des communes et des cantons.

Le général de Gaulle désespérait de gouverner la France, parce qu'elle fabriquait 400 sortes de fromages. Que dire de la Confédération suisse, de ses quatre langues nationales, de ses trois langues officielles, de ses vingt-six, bientôt vingt-sept constitutions, de ses vingt-six législations, de ses vingt-six fiscalités dans la diversité des taxations et l'inégalité des charges ?

Le fédéralisme et la démocratie référendaire sont-ils, malgré leur tradition séculaire et tout l'attachement qu'on leur voue, compatibles avec l'exercice du gouvernement dans un temps de mutations profondes et rapides ? Un temps où semble s'imposer à l'État une politique de prévision, de prospective et de planification quitte à ce que cette planification, brutalement perturbée par des facteurs extérieurs ou des accidents imprévisibles ou imprévus, doive être elle-même profondément et rapidement infléchie. Car ni la prospection scientifique, ni même un coup de dé n'aboliront le hasard qui longtemps encore sans doute déroutera nos destins.

Comment, dans cette navigation lourde d'imprévu et d'imprévisible, la plus tumultueuse sans doute de l'histoire, se comportent, entre les navires de haut bord, la barque helvétique et son équipage, sans grand radar, dotée d'un gouvernail peu mobile ?

Surtout qu'au caractère rudimentaire des instruments du gouvernement s'ajoute la fragilité de l'économie d'un pays sans ressources naturelles, sans accès à la mer, très densément peuplé et dépendant, non seulement pour sa prospérité mais pour sa survie, de ses échanges extérieurs énergétiques, commerciaux, touristiques et financiers.

Vers la fin de la deuxième guerre mondiale, les prévisions scientifiques s'accordaient pour annoncer à la Suisse, comme à l'Europe, une longue période de lents rétablissements, frustrés des marchés extérieurs exsangues ou passés sous d'autres influences. On prépara alors minutieusement un plan des travaux susceptibles de réduire le chômage, de tromper le marasme et le désespoir.

Les prévisions, pour toute l'Europe industrielle, mais plus particulièrement pour la Suisse, ont été très largement démenties, l'impulsion du plan Marshall aidant ainsi que la vigoureuse volonté des gouvernements de ne pas accepter une déchéance européenne.

Aussi bien les programmes d'occasions de travail sont-ils restés dans les tiroirs. Car nous avons connu une expansion sans précédent, partant de la situation d'un pays resté intact durant la guerre et recourant plus que d'autres à d'abondants contingents de main d'œuvre étrangère.

Expansion sans précédent : le produit national brut en valeur réelle, à franc constant a été, en vingt-cinq ans, multiplié par 2 1/2, les exportations par 5.

En expansion intérieure, le surdimensionnement apparaît d'une manière évidente dans la construction. Un million de tonnes de ciment en 1950, trois millions en 1960, six millions en 1972.

Une progression, en francs constants, de 90 % entre 1960 et 1972 (République fédérale d'Allemagne : + 50 %). On construisait 27 000 logements par an dans les années 1950, 50 000 dans les années 1960, 82 000 en 1972 alors même que la population s'était stabilisée.

La contribution à la surexpansion en ce domaine provient un peu moins du secteur privé (multiplié par 4) que du secteur public (multiplié par 5 1/4 de 1960 à 1973) : s'inscrivent là tous les programmes routiers, l'épuration des eaux, un effort considérable — parfois pléthorique — de constructions scolaires et hospitalières.

Expansion sans précédent : mais aussi fragilité d'une économie plus dépendante des échanges extérieurs :

- des exportations : 18 % du produit national brut en 1950, 34 % en 1974,
- du tourisme : 6 millions de nuitées en 1950, 30 millions en 1974,
- de la banque : 121 milliards d'avoires à l'étranger en 1975, contre près de 96 milliards d'engagements envers l'étranger,
- de la main d'œuvre : 200 000 travailleurs étrangers en 1950, 850 000 en 1973.

Chaque année amenait, sans fluctuations conjoncturelles bien sensibles, son supplément de salaire réel, d'amélioration du confort et de la sécurité sociale, sans que les finances publiques portées par les alizés de la croissance et le vent léger de la progression à froid grâce à une inflation légère et modérée en marquent trop d'inquiétude.

Dès lors, la prévision, pessimiste à la fin de la guerre, dans l'optique de la crise des années 30, redevenait sur la base des 25 dernières années fondamentalement optimiste pour les années qui nous séparent de l'an 2000. Les économistes, comme les généraux, ont parfois tendance à refaire la dernière guerre plus qu'à imaginer la nouvelle.

Or l'optimisme de la croissance s'est quelque peu fêlé. D'abord on en constate — et l'on en exagère aussi — les limites de gaspillage, les retombées nocives, polluantes ou frustratrices, selon que l'on est du Club de Rome, fervent de la protection de l'environnement ou sociologue.

Ensuite on constate que les graphiques en ascension exponentielle ne sont plus honorés par la réalité. Les 10 millions d'habitants prévus pour l'an 2000 nous seront, Dieu merci, épargnés et avec eux les tonnes de béton déversées sur nos paysages.

Des signes sont apparus à la paroi de nos banquets, comme au festin de Balthazar à Babylone : « Tu as été pesé et tu as été trouvé léger ».

C'était la récession. Quelle en est l'explication, quelle en est l'ampleur ?

De l'appréciation de la croissance découlent déjà, sans doute, des éléments du diagnostic quant à l'actuelle récession ou du moins des hypothèses à leur propos.

Des facteurs intérieurs : un constat manifeste de surproduction et de saturation d'une part, d'autre part — moins qu'ailleurs sans doute — le phénomène d'autofreinage, de grippage, de l'inflation. Quelle a été la part d'influence complémentaire des mesures conjoncturelles prises en 1972 : limitation de la construction, restrictions de crédit ? Ces mesures ont été prises trop tardivement. Elles étaient indispensables, elles ont été efficaces. Tout au plus aurait-on pu les atténuer plus vite. Mais leur démobilité n'aurait pas empêché la récession. Car cette dernière a surtout pour cause des facteurs extérieurs : dans un état d'interdépendance tel que le nôtre, nous subissons évidemment le contre-coup de la rétraction des échanges. Encore l'avons-nous subi avec quelque retard dans la baisse de nos exportations qui ne se manifeste qu'en 1975. Restent à préciser les hypothèses causales de la récession générale des pays industriels (et des autres, bien évidemment).

— Même constat de saturation pour quelques pays industriels prospères (l'automobile par exemple ou les équipements domestiques).

— Plus souvent l'engorgement de l'inflation, le déséquilibre des balances de paiement, l'insolvabilité de certains partenaires, aggravée par la hausse du prix du pétrole.

— L'incertitude résultant du flottement monétaire et des déplacements capricieux de l'euro-marché.

— L'indication d'un recul plus fondamental de l'hégémonie économique européenne paradoxalement maintenue, les U.S.A. aidant, au-delà de la perte de l'hégémonie politique, pendant le dernier quart de siècle.

— Sans doute, dans le recul de certaines de nos ventes extérieures, la possibilité d'un retard technologique peu sensible en temps de boulimie, inévitable au moment où les sélections deviennent plus rigoureuses.

— Enfin, pour revenir à la Suisse, la trop haute évaluation du franc suisse, excuse commode pour certains, facteur sans doute de difficultés d'exportation, mais aussi facteur de freinage aux prix à l'importation.

Il conviendrait, sur ce point, d'analyser avec précision ce qui, dans cette hausse du franc, est la traduction d'une constitution économique plus robuste que d'autres, ce qui est confiance en une certaine stabilité politique et sociale, en la sécurité des banques, ce qui est, ailleurs, inquiétude aux événements, incertitude politique et marasme économique, ce qui est illusion, ce qui est spéculation. Il convient aussi d'apprécier les éléments positifs de cette trop haute évaluation : maîtrise des prix, liquidité du crédit, baisse du taux d'intérêt.

Il serait intéressant, pour affiner le diagnostic, de comparer la récession suisse à celle de ses voisins. Nous avons été atteints plus tard :

- jusqu'au début 1975 : chômage nul;
- jusqu'à fin 1974 : exportations en croissance.

L'avons-nous été plus fort et plus profondément?

Les facteurs d'appréciation pessimistes sont évidents :

- baisse du produit national brut de 7 % (réel) en 1975, le chiffre le plus fort des pays industriels;
- une très légère reprise de 1 ½ à 2 % pour 1976 ;
- une diminution des postes de travail en grande partie par le non-retour ou le départ de main d'œuvre étrangère pouvant s'élever à 150 000, ce qui élèverait notre taux de chômage théorique à 6 %.

Une baisse de l'exportation en valeur réelle de 8,2 % en 1975, en soi fort grave vu le rôle des exportations dans notre activité économique. Une brutale dépression des finances fédérales, du fait des douanes démobilisées sans compensation suffisante et des moins-values des impôts de consommation, entraînant des déficits avoisinant les 1,5 milliard, plus de 10 % des dépenses non couvertes et la perspective d'impasses plus graves encore ces années prochaines sans une augmentation importante du taux d'impôt et le passage à la T.V.A. — referendum prudemment réservé. T.V.A. ou non, nous n'échapperons pas à la compensation des recettes perdues. Et si la Confédération doit fermement modérer sa générosité distributrice et cesser de penser en termes de dynamisme expansif, elle n'en doit pas moins disposer de moyens indispensables à ses tâches fondamentales.

Mais on peut également mettre en compte des arguments moins pessimistes. L'appréciation de la situation suisse ne doit pas se faire en fonction des années de surexpansion anormale, intenable, mais en fonction des années 60, déjà certes favorables et en fonction aussi des comparaisons avec les autres États industriels. Et l'on trouve un certain nombre d'éléments positifs :

- une proportion de chômeurs réels de moins de 1 % pour une moyenne de 5 % en Europe, soit moins de 23 000 chômeurs totaux et quelque 80 000 à horaire réduit;
- la présence d'un contingent de 650 000 travailleurs étrangers qu'il n'est pas question, à la manière de l'Action nationale ou de M. Schwarzenbach, de refouler demain en contingents massifs.

Parlera-t-on d'une exportation du chômage helvétique? On peut tout aussi bien admettre que la Suisse, pour faire face à un rattrapage d'équipement extraordinaire, exagérément accéléré, a employé la main d'œuvre en surnombre de certains de ses voisins, mais qu'une distribution rationnelle du travail devrait trouver aujourd'hui chez ces mêmes voisins des occupations plus urgentes et plus nécessaires que dans une Suisse dans l'ensemble suffisamment équipée. Nous ne sommes pas condamnés à la surexpansion et à la surchauffe permanente.

— Le recul des exportations, en valeur réelle n'est relatif qu'à l'année 1974. Nous avons été en 1975 à francs constants, à la moyenne de 1972-1973 et pour les cinq premiers mois de l'année courante, légèrement en-dessous de 1974.

— Le recul, plus sensible, de 15 %, de la production industrielle, comprend — après une surexpansion unique en Europe — le redimensionnement de l'industrie du bâtiment.

— Le tourisme étranger n'a diminué que de 2 ½ % en 1975 et les perspectives de l'été 1976 sont bonnes, la stabilité des prix aidant.

— Enfin, si l'on doit mesurer tous les inconvénients d'un franc hautement évalué et d'une balance des revenus fortement excédentaire, on ne saurait y voir les éléments d'une dépression désastreuse.

Enfin, si par une simplification à vrai dire naïve, on a voulu opposer les intérêts des 80 000 personnes vivant de la banque à ceux des 800 000 vivant de l'exportation, la fortune des premiers devant faire le malheur des seconds, il est permis de penser que l'incontestable prospérité des banques, due en premier lieu peut-être aux opérations internationales, ne serait pas soutenable, ni possible dans une économie interne en plein marasme, tant les intérêts sont, en fin de compte, complémentaires.

Ces considérations ne signifient pas pour autant que le gouvernement se soit résigné à la récession. Qu'il s'agisse d'amortir le redimensionnement de la construction, de relancer ou au moins de consolider l'exportation, de combattre le chômage, le Conseil fédéral, respectivement le Parlement et, pour son domaine, la Banque nationale, ont pris un certain nombre de mesures.

Les moyens mis en batterie à l'encontre de la récession sont les suivants, pour l'essentiel:

- augmentation des garanties à l'exportation;
- trois programmes de travaux, de commandes et d'encouragement aux investissements des régies et des collectivités publiques devant entraîner quelques 4 milliards d'engagements dont environ la moitié à la charge de la Confédération;
- de ce fait, un budget fédéral 1976 en croissance de 20 % et en déficit de 1,5 milliard;
- renonciation à une compensation fiscale immédiate en dépit des déficits 1973-1974 et des perspectives budgétaires 1976-1977;
- politique de liquidité du crédit et abaissement notable des taux, le taux d'escompte a été ramené de 5 à 2 % en 14 mois;
- participations (sous réserve des droits du Parlement et d'un referendum, hélas rétif s'il y a lieu) actives à la relance du commerce international dans le cadre du Fonds monétaire international, de l'OCDE, du Dialogue Nord-Sud.

Il nous paraît qu'une reprise substantielle sur le plan européen ou mondial n'est pas possible sans une action de « New Deal », une nette redistribution des cartes entre pays relativement prospères et pays actuellement insolubles. Nairobi n'a pas été très loin dans ce sens, mais nous mesurons les limites de l'entreprise et ses implications politiques.

La politique monétaire conduite en étroite liaison entre la Banque nationale et le Conseil fédéral appelle les considérations suivantes :

Le flottement monétaire n'est pour nous qu'un expédient où nous avons été contraints, et nous ne dissimulons pas notre intérêt, à un système de changes stables, à la condition qu'ils soient plus facilement ajustables que dans le dispositif de Bretton Woods, ni notre préférence à la référence or plutôt qu'aux D.T.S. L'expérience du flottement vécue, comme le Bateau ivre de Rimbaud, nous « regrettons l'Europe aux anciens parapets ».

La haute évaluation du franc suisse préoccupe — on s'en doute — gravement les industries d'exportation dans la mesure où elle crée un handicap de concurrence sur les marchés extérieurs. Il est, nous le rappelons, difficile d'apprécier quelle part lui revient dans le recul des exportations, quelle part est due à la rétraction générale des échanges, quelle part enfin peut être attribuée à la déshérence ou au retard technique de certains produits. Mais on constate aussi que la hauteur du franc, assortie, il est vrai, d'une maîtrise provisoire au moins de l'inflation (1,3 % en un an) et d'une baisse des taux d'intérêt (— 2 %), n'a pas empêché une reprise des exportations de 11 % en valeur réelle pour les cinq premiers mois de cette année.

La part de responsabilité du franc trop lourd admise, comment en corriger le cours dans un système de flottement? L'intégration au serpent — assurance mutuelle contre les fluctuations intempestives — nous aurait-elle apporté la stabilité? Ce qui s'est passé ces derniers mois nous permet d'en douter. Est-il d'ailleurs possible d'établir un accord de stabilité monétaire entre des pays aux économies en situations disparates et en inflations contrastées? La monnaie est au moins autant un signe qu'elle n'est un facteur. En revanche, nous devons souligner la coopération qui s'est développée au niveau des banques centrales. Les interventions d'ailleurs ne sauraient être illimitées, par la création de monnaie qu'elles comportent et le risque d'inflation qu'elles entraînent. Relevons cependant qu'en 1975, quelque 10 milliards d'interventions de la Banque nationale ont été neutralisés par autant de prêts à l'étranger, partiellement liés à des possibilités d'exportation. Cette année, les interventions ont atteint pour les cinq premiers mois près de 8 milliards dont plus de 5 ont été réexportés, convertis ou transformés en crédits de banques commerciales, le plus récent à l'Allemagne fédérale. La protection de notre monnaie peut aussi impliquer le soutien à d'autres, ainsi ces derniers jours la participation substantielle de la Banque nationale au crédit « Standby » à l'Angleterre, nos engagements antérieurs dans le cadre de l'O.C.D.E. ou des actions du F.M.I.

Si l'on peut admettre l'efficacité de dissuasion du taux d'intérêt négatif sur les capitaux étrangers — s'ajoutant aux restrictions apportées aux acquisitions d'immeubles — il faut considérer aussi que la disposition a pu être tournée. Mais il ne faut pas négliger l'effet d'autres mesures de dissuasion aux placements étrangers : restrictions rigoureuses aux acquisitions d'immeubles, impôt anticipé de 35 % sur le revenu des titres suisses, renforcement des mesures contre la fraude fiscale. Un meilleur filtrage est-il possible? Les banques privées qui ont accepté un contact plus étroit avec la Banque nationale et une plus grande transparence dans les opérations sur devises, donc du marché des changes, doivent contrôler plus strictement les activités de leurs succursales à l'étranger. Elles ont, au début de ce mois, passé une convention avec la Banque nationale au terme de laquelle leurs filiales à l'étranger s'abstiennent désormais de réaliser des transactions possédant un caractère spéculatif évident contre le franc suisse. Par la même convention, les banques renoncent à effectuer, depuis la Suisse, des dépôts

en euro-francs ou des placements directs en francs suisses pour le compte de leurs succursales et filiales à l'étranger et au nom de celles-ci. De même nous avons décidé de perfectionner notre appareil statistique et de mieux cerner les mouvements de capitaux, de fonds et les rapatriements des multinationales, ce qui, par accord entre la Banque nationale et l'économie privée est actuellement en cours. Nous nous félicitons que des accords aient pu être trouvés, qui donnent une garantie de coopération et d'efficacité. Ils nous évitent les procédures d'autorité auxquelles nous serions, sans eux, inévitablement contraints.

Quant à l'interdiction d'acquérir des valeurs mobilières suisses pour les étrangers, force est de reconnaître qu'elle diminuerait la liquidité du marché des capitaux et provoquerait à la hausse des taux d'intérêt. Si la dévaluation ou la réévaluation artificielles ne sont pas des opérations réalisables en système de flottement, l'établissement du double marché ou du contrôle des changes permettrait — dit-on — de fixer au franc suisse un cours moins élevé, plus concurrentiel en exportation.

L'opération exigerait un ample dispositif administratif, un vaste contrôle. Elle inciterait à un marché parallèle clandestin. Elle pourrait être — dans le cadre du G.A.T.T., de l'A.E.L.E. ou des accords de libre-échange — considérée comme une manipulation monétaire contraire aux règles de concurrence. Elle pourrait entraîner des mesures de rétorsion ou donner le branle à des mesures protectionnistes, dont on pressent déjà la tentation et les velléités.

Nous avons donc jugé que, dans les circonstances présentes, un contrôle efficace des changes comportait plus d'inconvénients — pour ne pas dire de danger pour notre économie — que d'avantages et qu'il compromettrait fortement les activités du carrefour bancaire helvétique.

Ceux qui aujourd'hui nous demandent une révision drastique de la politique monétaire, viendraient demain nous reprocher la hausse des prix à l'importation — en baisse aujourd'hui de 6 % —, l'assèchement du marché des capitaux, l'augmentation du taux de l'intérêt et la pression inflationniste qui en résulterait.

Certes, le franc suisse est évalué trop haut. L'inquiétude nerveuse du marché de l'argent, les incertitudes politiques, une reprise çà et là de l'inflation accélérée ont provoqué des mouvements irréflechis d'achat de devise helvétique. En plus du très fort excédent de notre balance des revenus (8 milliards), notre relative stabilité économique, le vigoureux coup de frein apporté à notre inflation cette année, nos réserves monétaires et l'activité de nos banques donnent illusion sur les pouvoirs réels d'un petit pays qui ne saurait porter à bout de bras des monnaies en difficulté!

Le flux de confiance nous honore, mais nous avons été hissés trop haut sur le pavois. Un reflux est inévitable et d'ailleurs souhaitable. Il s'est marqué nettement après la vague hystérique de fin mai - début juin qui a poussé notre monnaie sur des sommets encore jamais escaladés.

Si accoutumés que nous soyons à l'alpinisme, l'altitude altière du franc suisse ne nous donne guère satisfaction. Elle suscite ailleurs une envie mal justifiée. Déjà George Brown, quand il n'était pas encore Lord et qu'il était encore travailliste, avait lancé le mot des «gnomes de Zurich», mettant la livre sterling en ballottage.

L'élévation sur le pavois met en butte à la critique et à l'envie. Parfois même à l'auto-critique. Vous en avez l'exemple dans un récent best-seller de la librairie française.

Il peut arriver qu'un fils choyé dans les meilleures familles, élevé dans la moiteur confortable du sérail, se lève de table avant la fin du repas, brise une potiche, claque bruyamment la porte et aille piétiner les rosiers cultivés avec amour par sa grand'mère. Les quinquagénaires avalent leur gigot de travers. Le cousin banquier éclate de colère. Il y a de l'émoi chez les grand'tantes, une admiration secrète et fervente chez les petites cousines. Les psychologues y trouvent, depuis Freud, de multiples explications. Mauriac en aurait fait un roman. Les Suisses n'en feront pas un drame.

Tout au plus les 26 banquiers sans visages et autres P.D.G. occultes, maléfiques et tueurs d'enfants, téléguidant parlement et gouvernement prendront-ils place dans une série de bandes dessinées, entre Rocambole et Tintin. Nous ne sommes pas plus que d'autres peuples des saints vêtus de lin chaste. Nous avons, comme d'autres, appris à compter, parfois mieux qu'eux, parfois jusqu'à en faire une vocation. L'autocritique est possible. Elle est même salutaire comme un rude correctif aux engourdissements de l'autosatisfaction. Mais comme l'a dit Talleyrand : « Tout ce qui est exagéré est insignifiant ».

« Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement ». Le temps où Victor Hugo pouvait, d'une manière un peu simplificatrice, l'affirmer est bien passé. Il y a certes une pléthore de lait qui cause autant de préoccupations au gouvernement que la hausse du franc. Mais il y a moins de bergers sur nos Alpes que de banquiers à Zurich, à Genève ou à Bâle.

L'économie intérieure, sans doute, en tire avantage, par un apport positif à la balance des revenus, par une fluidité de crédit à bas intérêt alimentant l'économie, distribuant du travail, modérant prix et loyers. Mais l'activité bancaire helvétique investit plus largement à l'étranger qu'elle n'importe de capitaux. Assurant, à des taux modérés, des prêts substantiels au-dehors, aux États ou aux entreprises, courant parfois des risques évidents, elle contribue à l'animation économique, à l'intensification des échanges, à l'équipement des pays neufs. Il en va de même de l'activité des principales sociétés multinationales établies dans notre pays, parce qu'elles y ont trouvé des conditions de stabilité et de sécurité. Elles ont apporté et apportent au monde et au Tiers Monde, au développement, à l'équipement et à la lutte contre la faim, une contribution rétribuée, sans doute, mais plus efficace et plus concrète que les théories idéologiques sur l'aliénation et la frustration des peuples émancipés ou qu'une certaine recolonisation politique, qui n'ose pas dire son nom. Le souci, indéniable, de son propre intérêt, peut animer l'activité des autres, promouvoir ainsi une meilleure péréquation du travail, des ressources et du bien-être. Les gnomes peuvent être utiles.

Mais sans doute, ces apports évidents, à l'intérieur et à l'extérieur, ne justifient-ils aucune situation privilégiée dans l'État, aucune mise en condition de cet État.

Car ce serait mal mesurer la force de résistance démocratique, la force d'indépendance, souvent ombrageuse, d'un régime fédéraliste et référendaire. Il n'est pas certain qu'un renforcement majeur des pouvoirs de la Confédération, un interventionnisme systématique, une planification impérative la rendraient plus efficace pour le bien du pays, ni surtout plus indépendante à l'égard des intérêts divers de l'économie ou des personnes extérieures.

Ce syndicat d'individualités locales et régionales qui fait la Confédération a sa robustesse. Nous en mesurons certes les inconvénients et les faiblesses, les difficultés, les inégalités, les lenteurs et les complications, parfois la courte vue et la générosité parcimonieuse.

Nous admettons bien qu'il soit difficilement exportable. Nous n'en tirons aucune auto-satisfaction mais nous constatons aussi qu'il n'a pas compromis la liberté de détermination du pays, ni entravé les développements de l'économie, ni, lents mais sûrs, les progrès de la sécurité sociale.

C'est peut-être aussi que ce système compliqué de minorités juxtaposées nous a contraints, dans l'histoire — à quelques rudes mêlées près — et nous oblige aujourd'hui à une politique de concertation plutôt qu'à une politique de contrastes. Ce n'est pas par hasard que les principaux partis du pays sont associés, depuis plus de trente ans, aux responsabilités du gouvernement. Ils n'y perdent pas leur identité. Mais ils en sont conduits au pragmatisme d'un compromis constamment renouvelé. Il en résulte sans doute une certaine grisaille politique, moins passionnante que le débat vif à formations affrontées. Cela explique parfois, le désintérêt civique. Mais le caractère composite de notre État fédéral nous contraint, par respect de nos diversités et des minorités dont l'assemblage fait la Suisse, à ce consensus constant qui nous interdit la grandeur mais tente de nous maintenir dans l'esprit de mesure, parfois chichement compté.

Encore est-il qu'André Siegfried, invité, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à donner librement son diagnostic sur « La Suisse démocratie témoin », nous donnait avec sa lucidité bienveillante à méditer cette pensée de la Rochefoucauld « que c'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul ».

A supposer que nous soyons sages et dans la mesure relative où nous le sommes, le monde et l'Europe où nous vivons doivent nous inciter à donner à cet avertissement tout son poids de gravité.